

BAC PRO « Productions Horticoles »

Objectifs de la formation

Le diplôme du BAC Professionnel "Productions Horticoles" vise deux grands types de fonctions dans le secteur de la production horticole. D'une part la responsabilité d'une exploitation (familiale en général) ou d'autre part l'emploi comme ouvrier hautement qualifié dans une entreprise du secteur.

La poursuite d'étude reste possible en certificat de spécialisation et pour les candidats ayant un bon dossier en BTS dans l'option la plus proche du BAC Professionnel obtenu.

Contenus de la formation

Durée de la formation :

Le BAC Professionnel, se prépare sur 2 ans par alternance (*par année de formation l'alternance correspond à : 28 semaines en entreprise, 19 de formation au CFAA et 5 semaines de congés payés*).

Architecture de la formation :

La formation est organisée en modules d'enseignement général et professionnel.

Les modules d'enseignement général : 450 h	Les modules professionnels : 575 h
MG1 : connaissance et pratique de la langue française : 100 h	MP1 : interprétation et traitement des données : 105 h
MG2 : connaissance et pratique d'une langue étrangère : 90 h	MP2 : connaissance des systèmes vivants : 70 h
MG3 : éducation physique et sportive : 135 h MG4 : éducation socioculturelle et communication : 55 h MG5 : connaissance du monde contemporain : 70 h	MP3 : élément de chimie du vivant, du sol et de l'environnement : 65 h MP4 : diagnostic de l'exploitation dans son environnement : 60 h MP21 : économie et politique des productions : 65 h MP22 : la plante, le sol, le climat : 90 h

	<p>MP23 : technologies horticoles : 120 h</p> <p>MP211 : gestion d'une exploitation : 105 h</p> <p>MP212 : végétaux et produits horticoles : 70 h</p> <p>MP213 : préparation des produits horticoles à la mise en marché : 40 h</p> <p>MP214 : conduite de productions de plein champ : 55 h</p> <p>MP215 : conduite de productions sous abri : 55 h</p>
--	--

Supports pédagogiques

Des visites et sorties pédagogiques sont organisées durant la formation.

Ateliers de l'exploitation agricole pour les travaux pratiques.

Pour les recherches, les apprentis étudiants des métiers ont accès au CDI et à la salle informatique.

Examen

L'examen s'obtient pour moitié lors d'épreuves terminales organisées au terme des deux années de formation. Ces épreuves visent à vérifier que le candidat a atteint les objectifs de la formation. Pour l'autre moitié, l'examen s'obtient durant les 2 années d'apprentissage, sous forme de contrôle en cours de formation (CCF).

Sites délivrant cette formation

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

[CFAA ST PAUL](#)

181, route de Mafate enceinte du lycée agricole

97460 ST PAUL

Téléphone : 0262 45 22 69

Télécopie : 0262 45 29 12

Courriel : cfa.st-paul@educagri.fr